



Les conditions définies ci-après s'appliquent dès la réservation des forfaits («Pass») proposés dans le cadre du « Vélo Vert Festival à Villard de Lans » organisé par Vélo Vert Magazine du 05 au 07 juin 2015:

I- Inscriptions

- 1.1 L'inscription est valide dès lors que votre paiement est effectué et que vous recevez la confirmation de vos réservations effectuées sur Internet.
- 1.2. Toute inscription au « Vélo Vert Festival à Villard de Lans » implique l'acceptation dudit règlement et des règlements affichés à l'entrée ou au départ de chaque activité de pleine nature ou épreuves (randonnées, tests ou challenges).
- 1.3. Le « Vélo Vert Festival à Villard de Lans » propose des circuits en randonnées et des épreuves chronométrées. Il propose également des activités de loisirs de pleine nature
- 1.4. Les activités de pleine nature sont ouvertes aux enfants à partir de 4 ans.
- 1.5. Les activités VTT sont ouvertes à tous à partir de 4 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs)
- 1.5. La réservation, l'achat et le retrait d'un forfait (appelé «Pass») quel qu'il soit ne peut se faire que par une personne adulte (+ de 18 ans).

II- Conditions de réservation

- 2.1. Les réservations des Pass' proposés à la journée ou au week-end sont à réaliser sur le site Internet www.velovertfestival.com (le «Site Internet»).
- 2.2 Ces forfaits peuvent être réservés sur le Site Internet jusqu'à l'avant veille de l'ouverture des inscriptions sur place soit le Mardi 02 juin 2015. À partir de cette date, toute réservation devra être faite sur place (Villard de Lans).
- 2.3. Pour les personnes ayant réservé des forfaits par Internet, vous devrez récupérer vos forfaits et bracelets à l'accueil du « Vélo Vert Festival à Villard de Lans » sous la tente inscription.

III- Conditions De Paiement

- 3.1 Toute personne qui réserve pour une ou plusieurs autre(s) est responsable solidairement du paiement de l'intégralité du montant de la réservation.
- 3.2. Le règlement intégral doit être effectué dès la réservation sur le Site Internet : www.velovertfestival.com
- 3.3. Tous les règlements peuvent être effectués par carte bancaire Visa, Eurocard, MasterCard, American Express. Les virements bancaires ou postaux et les mandats postaux ne sont pas acceptés.

IV- Modifications Par Vélo Vert

L'organisation se réserve le droit de toute modification concernant le présent règlement.

V- Demande de modification de votre réservation

- 5.1. Les modifications d'inscriptions seront acceptées de façon exceptionnelle, jusqu'au 15 mai 2015, sur demande écrite et présentation de justificatifs. Nous ne pouvons assurer d'y répondre favorablement.

5.2. Un échange de forfait est réputé avoir lieu dans l'unique cas suivant :

- Une prolongation du forfait au week-end : un Pass 1 jour en Pass 2/3 jours

Pour une demande d'une modification visée ci-dessus, merci de contacter festival@velovert.com

5.3. Les demandes de modifications d'ordre privé (nom, adresse e-mail etc..) peuvent être adressées à notre webmaster. Merci de le contacter à cette adresse : webmaster@velovert.com

5.4. Aucune demande de modification ne pourra être prise en considération le jour de l'arrivée sur l'événement.

VI- Demande de cession de votre réservation

Toute personne devant se faire remplacer par une autre personne si celle-ci satisfait à toutes les conditions afférentes au contrat, devra informer Vélo Vert de cette cession au plus tard le 15 mai 2015 par lettre recommandée avec accusé de réception à envoyer à l'adresse suivante : Vélo Vert Magazine 15, rue Claude Monet BP 22 78421 Carrières sur Seine en indiquant les mentions suivantes :

- vos noms, prénom et adresse
- nom, prénom et adresse du tiers vous remplaçant
- type de forfait souscrit
- numéro de réservation et une copie de la lettre ou du mail de confirmation de Vélo Vert Magazine.

Après réception de ladite lettre recommandée, une confirmation de réservation sera envoyée au tiers vous remplaçant. Vous et le tiers vous remplaçant serez solidairement responsables du paiement du prix global des forfaits et des frais éventuels occasionnés par la cession (ex. : frais d'envoi, etc.).

VII- Demande d'annulation et de remboursement

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

VIII- Conditions des Tests

Dans le cadre des tests de matériel, le testeur devra prendre soin du matériel et des équipements qui lui seront prêtés lors de sa participation au « Vélo Vert Festival à Villard de Lans » 2015, d'en faire une utilisation adaptée et, plus généralement, de suivre les instructions et/ou recommandations qui lui seront, le cas échéant, communiqués dans ce cadre.

En cas de perte et/ou de négligence ayant occasionné des dommages, le testeur s'engage au choix du prêteur, soit à remplacer soit à rembourser les équipements et/ou matériels endommagés et perdus, et ce, à ses frais. En cas de remplacement accepté par le prêteur, il est entendu que celui-ci devra consister en un matériel ou équipement strictement identique à celui initialement prêté, lequel est présumé être en bon état de fonctionnement.

Si à n'importe quel moment, le testeur à l'impression que l'équipement ou/et le matériel emprunté ne fonctionne pas correctement, il arrêtera immédiatement de l'utiliser et préviendra le représentant de la marque afin que ce dernier procède à une vérification et entreprenne, le cas échéant, la réparation ou les ajustements éventuels.

IX- Utilisation des parcours

Les parcours ouverts aux tests VTT sont les suivants :

- Boucles Tests X-Country
- Boucle Test E-Bike
- Boucle Test Kid
- Parcours Tests Enduro
- Parcours Tests DH

Les parcours ouverts aux Pass Festival et Premium en accès libre sont les suivants :

- Parcours Tests
- Parcours GPS

L'Organisation se réserve le droit de supprimer le passeport test à toute personne qui réalisera un test VTT sur le « Parcours GPS », les épreuves du programme ou tout autre itinéraire non renseigné ci-dessus, ceci dans un souci de disponibilité des VTT et de roulement des essais entre participants.

L'Organisation se réserve le droit de toutes modifications des parcours et donc de son kilométrage sans préavis.

L'accès aux Remontées Mécaniques est interdit aux enfants de moins de 12 ans sans accompagnement d'un adulte.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de non fonctionnement ou fermeture des Remontées Mécaniques (Télécabine et Télésiège) donnant accès aux parcours du Vélo Vert Festival à Villard de Lans.

En concertation avec les gestionnaires des Remontées Mécaniques, l'Organisation se réserve le droit de bloquer les remontées mécaniques selon la sensibilité des conditions climatiques (brouillard, neige...) qui pourrait mettre en danger les participants.

X- Assurance

10.1. Chaque participant doit avoir souscrit une assurance personnelle de type responsabilité civile.

10.2. En cas d'accident de son propre fait, les frais de secours et les frais médicaux seront supportés par l'assurance personnelle du participant (hélicoptère et frais d'hospitalisation notamment). L'organisation souscrit pour le compte des participants une garantie assistance individuelle accident et frais de soin. (joindre la copie du contrat avec l'assurance)

10.3. L'Organisateur contracte une assurance Responsabilité Civile Organisateur. On entend par assuré, l'Organisateur ainsi que les personnes prêtant bénévolement leur concours à l'organisation, et qui ont la qualité de tiers, lorsqu'elles ne remplissent pas les conditions leur permettant de bénéficier de la législation sur les accidents du travail. Cette assurance couvre également les accidents provoqués par les participants à l'encontre des spectateurs.

10.4. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel (dans le cas de prêt de vélo) ou d'équipements individuels.

XI- Règles de sécurité

11.1. Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte. Dans le cas contraire, l'accès aux remontées mécaniques leur sera refusé.

11.2. Le port du casque rigide répondant aux normes CE et des gants sont obligatoires, le port de lunettes est conseillé. Sur les épreuves descendantes, les protections (casque intégral, genouillères et coudières) sont vivement recommandées.

11.3. Un nécessaire de réparation minimum est à prévoir : 2 chambres à air, pompe, rustines, dérive chaîne, clés Allen et une trousse à pharmacie.

11.4. La météo en montagne étant très changeante et les orages fréquents, emportez un vêtement chaud et un vêtement de pluie. Prévenez avant votre départ si vous vous aventurez seul sur un sentier de montagne.

11.5. Le respect du Code de la route obligatoire sur les voies ouvertes à la circulation.

11.6. En cas d'accident, prévenir le poste central de secours au numéro délivré sur place.

XII. Comportement sur le terrain

12.1. Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'Organisateur via le personnel et les bénévoles présents sur le terrain.

12.2. Tout abandon doit être signalé à l'organisation (poste de secours, point de ravitaillement ou personnel le plus proche). En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

12.3. Chaque participant déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du VTT et n'emprunter l'itinéraire proposé que sous son entière responsabilité et appréciation.

XIII- Acceptation des risques

La participation au Vélo Vert Festival à Villard de Lans 2015 nécessite une bonne condition physique, ce qui implique que le participant reconnaît notamment :

- ne pas être sous traitement médicamenteux affectant mes capacités physiques ou intellectuelles,
- ne pas être enceinte, ni avoir accouché depuis moins de 6 mois (voir les indications de votre médecin dans ce cas),
- ne pas souffrir de problèmes cardiaques ou de fragilités articulaires (chevilles, genoux, tendinite, ligaments etc.),
- avoir une bonne connaissance de mes capacités et limites physiques,
- ne pas être sujet à des crises d'asthme et d'épilepsie,
- ne pas être sous l'emprise de l'alcool et/ou de substances affectant mes capacités intellectuelles ou physiques.

Le participant s'engage, également, à respecter les consignes et règles de sécurité qui pourraient, le cas échéant, lui être dispensées, en plus de porter un casque en toutes circonstances, de respecter les règles du Code de la route et de faire preuve de prudence et de discernement dans le cadre de ses déplacements et de l'utilisation du matériel et des équipements prêtés. Le participant est conscient que faire du vélo est une activité hasardeuse, pouvant entraîner des risques d'accidents, de blessures ou de décès et il accepte, en toute connaissance, de supporter les risques inhérents à cette activité. De ce fait, le participant décharge la société RIVERSIDE PUBLICATIONS ainsi que les autres sociétés et partenaires présents au Vélo Vert Festival à Villard de Lans 2015, et ce compris leurs représentants et employés, de toute responsabilité, à quelque titre que ce soit, en cas d'accident, de décès ou de dommage, ainsi que pour le vol de ses effets personnels y compris celui de son vélo, quelque soit sa nature, résultant d'une négligence dans la sélection, l'installation, la maintenance, le réglage et l'utilisation des équipements et matériels.

XIV- Epreuves

Lors de sa participation aux épreuves chronométrées et activités VTT du Vélo Vert Festival à Villard de Lans 2015, le participant accepte de présenter les pièces suivantes lors du retrait de son inscription :

- * Licencié FFC : la licence 2015
- * Licencié FSGT ou UFOLEP : la licence 2015. Attention, il est obligatoire que la discipline « cyclisme » soit mentionnée et que le certificat médical soit validé.
- * Non-licencié : fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de 6 mois (original ou photocopie).

Le participant s'engage à être présent lors du briefing de l'épreuve ou de l'activité et à ce que son vélo soit en parfait état de fonctionnement et équipé d'un frein avant et arrière. Le participant s'engage à porter les protections (casques, gants...) imposées et à parcourir le circuit dans son intégralité, sans quitter la « trace » de l'itinéraire balisé, sans prendre volontairement de raccourcis et en respectant le code de la route sur les voies ouvertes à la circulation. Le participant s'engage également à respecter l'environnement humain, animal, naturel et végétal (pour exemple, il ne doit pas jeter ou laisser ses débris dans la nature, sur les voies de circulation et tout autre endroit. Il doit les garder sur lui et les déposer dans les poubelles). Il s'engage à ne pas contester les décisions des organisateurs ou autorités locales et à respecter les injonctions des organisateurs. Il s'engage à respecter le règlement de l'épreuve ou de l'activité réalisée.

XV- Indemnisation

Le participant accepte, pour lui-même et ses héritiers, d'indemniser, de défendre et de ne pas tenir pour responsable, y compris concernant les coûts et honoraires d'avocats, Vélo Vert Magazine et les sociétés affiliées à Vélo Vert Magazine, ainsi que leurs représentants et employés, pour toute réclamation et poursuite pour dommages corporels, dommages aux biens et à un tiers, causés directement ou indirectement par un acte ou une omission survenus suite au pilotage de son VTT ou à sa participation au Vélo Vert Festival à Villard de Lans 2015.

XVI- Droit à l'image

Chaque participant autorise la société RIVERSIDE PUBLICATIONS, éditrice de "Vélo Vert Magazine", et/ou toute personne physique et/ou morale qui la substituerait ainsi que tout tiers agissant pour son compte à utiliser, reproduire et adapter les photos, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation au Vélo Vert Festival à Villard de Lans 2015, et ce, sur tous supports utiles (y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires), sur tout réseau de télécommunication privatif ou ouvert, national ou international (notamment Internet, Intranet, Extranet) en nombre illimité, en toutes matières, toutes couleurs et tous formats. Cette autorisation est accordée à titre gratuit, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités applicables et en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée, et ce, pour le monde entier.

XVIII- Décharge de responsabilité, renonciation à toute réclamation et engagement à ne pas poursuivre

En toute connaissance de ces faits et en considérant mon accord, admission et participation à cet événement, je, soussigné, pour moi-même, mes héritiers ou toute personne agissant en mon nom, décharge et renonce à toute action à l'encontre de Vélo Vert Magazine, des sociétés affiliées à Vélo Vert Magazine et leurs représentants et employés pour toute réclamation, demande, responsabilité ou autre dépense de toute sorte envers Vélo Vert Magazine. Ma renonciation et décharge en réclamation doit inclure, sans limitation, toutes les réclamations pour actes de négligence ou omissions que je pourrais intenter ou menacer d'intenter à l'encontre de Vélo Vert Magazine, des sociétés affiliées à Vélo Vert Magazine, de leurs représentants ou leurs employés pour tout dommage corporel, y compris la mort, et tout dommage aux biens, en relation directe ou indirecte avec ma participation au Vélo Vert Festival

En cochant la case "J'accepte les conditions du règlement, de la décharge de responsabilité et de droit à l'image", je reconnais avoir lu et compris les informations dispensées au sein des présentes ainsi que d'avoir bénéficié de toutes les explications utiles dans le cadre de ma participation au Vélo Vert Festival à Villard de Lans 2015. J'ai conscience des aptitudes nécessaires pour participer à cet événement et je reconnais les posséder. Je m'engage à respecter les règles et interdictions précitées. Etant pleinement actif dans le déroulement de cet événement, j'accepte les risques notamment liés à la pratique d'un sport et je dégage en conséquence et expressément la responsabilité de la RIVERSIDE PUBLICATIONS ainsi que celle des autres sociétés et partenaires présents au Vélo Vert Festival à Villard de Lans 2015 dans le cas où, notamment, je serais blessé à l'occasion de ma participation. Enfin, je reconnais que les engagements ainsi souscrits ainsi que la décharge de responsabilité lieront mes héritiers et mes ayants droit.